



15ème législature

| | | |
|--|--|--|
| Question N° : 45079 | De M. Fabien Matras (La République en Marche - Var) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Solidarités et santé | | Ministère attributaire > Santé et prévention |
| Rubrique > sang et organes humains | Tête d'analyse > Renforcement des incitations au don de sang | Analyse > Renforcement des incitations au don de sang. |
| Question publiée au JO le : 29/03/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Fabien Matras interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'existence de nouvelles mesures visant à renforcer les incitations au don de sang. Du fait de la crise sanitaire et du développement du télétravail, l'Établissement français du sang (EFS) a procédé pour la première fois depuis sa création à la publication d'un « bulletin d'urgence vitale » le 8 février 2022, la mobilisation de donneurs au sein des entreprises et milieux scolaires représentant une part non-négligeable des collectes annuelles. L'EFS rappelle ainsi que la France ne dispose que de 70 000 poches de globules rouges en réserve sur les 100 000 qu'il lui faudrait, 10 000 dons étant nécessaires chaque jour afin de traiter l'ensemble des patients dont une grande partie trouve dans les transfusions sanguines le seul moyen d'être soignée. Afin de répondre à cette urgence, le Gouvernement a permis l'élargissement des candidats au don en supprimant toute référence au genre des partenaires sexuels pour la sélection lors de l'entretien préalable à la collecte par un arrêté du 13 janvier 2022. En effet, le don du sang était totalement interdit aux hommes homosexuels entre 1983 à 2016, avant d'être finalement autorisé à condition de respecter une période d'abstinence sexuelle d'abord fixée à un an, puis ramenée à quatre mois en 2019. Ce nouvel arrêté a donc permis la suppression, à compter du 16 mars 2022, de toute référence à l'orientation sexuelle dans les questionnaires préalables au don distribués par l'EFS ainsi que l'élargissement massif de la liste des candidats éligibles à donner leur sang. Toutefois, au vu de l'urgence vitale de poches de sang dans laquelle se trouve le pays, il semble que d'autres nouvelles mesures doivent être rapidement mises en œuvre afin de garantir le bon approvisionnement de tous les patients nécessitant une transfusion dans le pays lors des prochains mois. Ainsi, il lui demande quelles autres mesures le Gouvernement envisage-t-il de mettre en place afin de simplifier les procédures de don de sang et de mobiliser davantage les Français.